

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 14 mars 2023

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

#### Absent excusé ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GAUTHERON Xavier à BOYER Emilie

#### Absent(s) excusés

#### Absent(s)

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

REBILLARD Michelle, RETHORE Jacqueline

**Convocation adressée le 8 mars 2023, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 16 mars 2023, article L.2121.25 CGCT**

### 23SE1403-25 | Demande de subvention au titre du Fonds Vert – Renaturation de la cour du Groupe Scolaire Raymond Renard

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi de Finances pour 2023 créant le fonds vert,

Vu la circulaire du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 14 décembre 2022 fixant les modalités de déploiement de ce fonds,

Considérant que ces travaux de renaturation de la cour du Groupe Scolaire Raymond Renard sont programmés en 2023,

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au Fonds Vert (Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages)

Considérant l'avis du comité consultatif Aménagement et Transition écologique de 6 mars 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte l'opération « Renaturation de la cour du groupe scolaire Raymond Renard » selon le budget ci-dessous :**

Renaturation de la cour du groupe scolaire Raymond Renard	192 980 € HT
Maîtrise d'œuvre	15 000 € HT
Contrôle technique	2 540 € HT
SPS	1 400 € HT
<b>Total</b>	<b>211 920 € HT</b>

- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds Vert pour 2023 au taux de 80 % pour les travaux susmentionnés,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires,**
- **Sollicite l'autorisation de l'Etat afin de pouvoir démarrer les travaux avant la notification de la subvention.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	28	CONTRE	0
Pouvoirs	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Le Maire, Jean-Paul PAVILLON**


